

ADJUDICATION PUBLIQUE

Café-Restaurant «Owstellgleis»

9, rue de la Gare, L-6985 Hostert

15 OCTOBRE 2026 à 14.30 heures

Par le ministère du notaire **Maître Danielle KOLBACH** de résidence à Junglinster, il sera procédé à la vente aux enchères des biens immobiliers suivants **conformément aux dispositions des articles 564 et 565 du Code de Commerce, et des articles 1181, 1182 et 1183 du nouveau Code de Procédure Civile:**

à la requête de Maître Maximilien WANDERSCHIED, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et de Maître Yann BADEN, Avocat à la Cour, demeurant à Gonderange, agissant en leur qualité de curateurs de la faillite de **CENARO DEVELOPMENT 11 S.à.r.l.**, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12C Impasse Drosbach, B266779, déclarée en état de faillite par jugement commercial no. 2024TALCH15/00142 du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 29 janvier 2024;



MAISON D'HABITATION

sise à **L-6941 Niederanven, 21, rue de Munsbach**, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Niederanven, Section A de Niederanven

1. lieu-dit: «rue de Munsbach», Numéro 102/3346, place (occupée), partie bâtiment, contenant 11 ares et 32 centiares; et
2. même lieu-dit, Numéro 102/3347, place (occupée), partie bâtiment, contenant 11 ares et 22 centiares.

aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 31 août 2026 dont toute personne pourra prendre communication en l'étude.

Suivant un courrier de la Commune de Niederanven du 20 août 2026:

«Les terrains objets des présentes sont situés en «zone d'habitation 1» de notre plan d'aménagement général actuellement en vigueur et sont ainsi à considérer comme places à bâtir.»

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication seront de DIX POURCENT (10%). Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la quinzaine après l'adjudication, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **dixième au moins du prix d'adjudication**, outre les **frais de DOUZE POURCENT (12%) du montant principal** de l'adjudication, en respectant les formalités prévues par le Code de procédure civile.

Pour tous les **renseignements spécifiques**, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

DES VISITES NE SONT PAS PREVUES.

Les amateurs sont priés de se présenter avec:

- une garantie bancaire couvrant le prix et les frais de l'adjudication et
- un extrait RCS et RBE à jour, si l'amateur est une personne morale

Les amateurs sont invités de consulter le PAG et le règlement d'urbanisme de la commune

Le notaire commis:

**ED
KN**

Maître Danielle Kolbach, notaire
34-36, rue des Cerises
L-6113 Junglinster
Tel.: 78 90 52 -54

